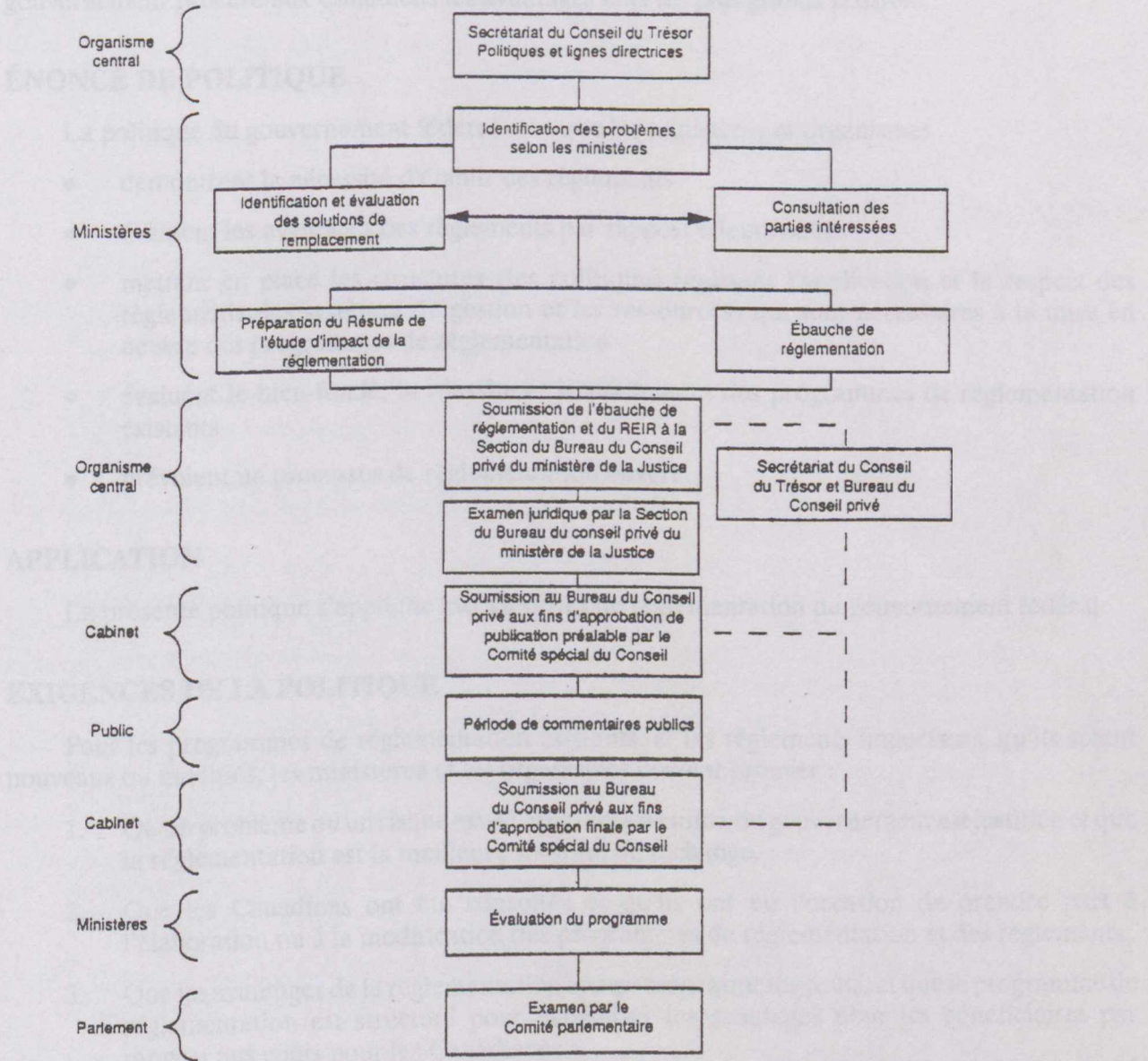


Processus d'examen de la réglementation fédérale

OBJECTIF DE LA POLITIQUE

La politique vise à faire en sorte que les règlements fédéraux soient élaborés de manière efficace et transparente, et qu'ils soient conformes aux principes de la réglementation fédérale.



Source : Conseil du Trésor du Canada, *Le Processus de réglementation fédérale à l'intention des ministères et organismes fédéraux*, 1991.